

Décision n° 2024-DEC-025

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « UN ETE CULTUREL » POUR L'ANNE 2024

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 et L.2334-42,

Vu la délibération n°2023-001 du Conseil municipal en date du 2 février 2023 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) dans le cadre de l'appel à projets « Un été culturel » afin de soutenir les activités proposées par la commune pendant l'été 2024,

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
Un été culturel			
DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT		Montant
Total des charges de personnel	7 072,00	Commune	13 466,00
Frais artistiques (création et diffusion)	15 379,00	DRAC	7 000,00
Frais techniques	900,50	CCAS	2 500,00
Frais généraux de fonctionnement	2 433,00	Frais de participation, tarif alsh	3 318,00
Frais de publicité et de communication	500,00		
TOTAL	26 284,00	TOTAL	26 284,00

DECIDE

Article 1^{er} : De solliciter par voie dématérialisée une subvention d'un montant de 7 000 € pour l'année 2024, auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles dans le cadre de l'appel à projets « Un été culturel » ;

Article 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité ;

Article 3 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Le Maire certifie que cette décision
a été mise en ligne sur le site de la
ville le

01/03/2024